

CERTIFICAT DE GARANTIE PORTAILS

TYPE : PORTES SECTIONNELLES RÉSIDENIELLES ET INDUSTRIELLES - PORTAILS COULISSANTS LATÉRAUX

1. Généralités

Le présent document a pour objectif de définir et de préciser les garanties offertes par WINSOL, ainsi que leurs conditions, exceptions et tolérances concernant la livraison, l'installation et l'utilisation de ses portails, se conformant au maximum aux spécifications de ses fournisseurs. Winsol garantit que ses portails sont conformes aux exigences techniques et normes du pays dans lequel ils sont commercialisés.

Les remplacements ou les réparations éventuels ne donnent pas lieu à un renouvellement ou à une prolongation de la garantie.

2. Durée de la garantie

A. Panneaux du portail

A.1. Corrosion

2 ans, à l'exception de :

- Impact et/ou dommages sur le panneau après la livraison ou l'installation, causant une corrosion accélérée.
- Installation < 10 km de la mer.
- Installation dans un environnement fortement agressif (industrie chimique, industrie alimentaire, fermes, piscines en plein air, etc.) ou dans un garage avec un taux d'humidité élevé (> 70%).

A.2. Détachement/Écaillage/Boursoufflure

1 an, quelle que soit la couleur et l'exposition aux UV (orientation du portail).

A.3. Décoloration

> Delta E5 dans les 2 ans suivant l'installation, la limite de décoloration étant définie par les fournisseurs d'acier en fonction de la couleur d'origine (la décoloration se produira plus rapidement avec des couleurs sombres) et de l'emplacement géographique du portail (la décoloration est normale lorsqu'il est exposé aux rayons UV) et mesurée par la variation du delta E du panneau suspect par rapport aux échantillons de couleurs d'origine.

B. Ferrures

Les charnières, les pivots et les pièces mobiles bénéficient d'une garantie de 2 ans contre les défauts de fabrication ou de matériaux.

C. Moteurs

Les moteurs bénéficient d'une garantie de 5 ans contre les défauts de fonctionnement résultant d'un défaut de fabrication ou de matériaux pour les moteurs résidentiels, et de 2 ans pour les moteurs industriels à axe

D. Accessoires électriques

Les automates et accessoires électriques bénéficient d'une garantie de 2 ans, à l'exception des consommables tels que, mais sans s'y limiter, les piles, les lampes, les fusibles, etc.

3. Obligations du client

Les défauts pour lesquels une demande de garantie est faite doivent être signalés à Winsol dans un délai de 8 jours suivant leur constatation, par le biais du bon de qualité joint au produit.

Il est attendu que le client signale tous les défauts de conformité afin que tout puisse être réparé lors de la même intervention. Si le client signale ultérieurement des défauts supplémentaires qui étaient connus avant la première intervention, ces interventions supplémentaires seront facturées selon le tarif en régie en vigueur ; Winsol se réserve le droit de réclamer les coûts estimés de cette intervention avant sa réalisation effective.

4. Étendue de la garantie

Garantie globale, y compris les pièces de rechange, les frais de déplacement et de main-d'œuvre pendant la première année suivant la livraison/l'installation du portail.

Pour les défauts de conformité signalés plus d'un an après la livraison/installation, mais pendant la période de garantie telle que définie à l'article 2, Winsol prévoit un remplacement gratuit. Les frais éventuels de (ré)installation ainsi que les frais de déplacement seront facturés en régie.

L'intervention maximale est en tout cas limitée à la valeur facturée par Winsol concernant les produits défectueux.

Winsol se réserve le droit de demander la facture correspondante au client.

Les éventuels frais de retour sont toujours à la charge du client.

5. Validité

La garantie est valable uniquement dans les cas suivants :

1. Factures entièrement payées
2. Défauts de conformité, qui ne peuvent être considérés comme tels que si :
 - Les consignes de protection ont été respectées : les panneaux du portail et les pièces correspondantes ont été systématiquement et adéquatement protégés pendant le transport et l'installation.
 - Le portail a été installé selon les règles de l'art et les indications de Winsol.
 - Le portail a fait l'objet d'une inspection et d'un entretien périodiques d'au moins une fois par an par un installateur qualifié, conformément au carnet d'entretien Winsol, et a été entretenu par le client lui-même conformément aux instructions d'entretien Winsol (tous les deux font partie intégrante de ce certificat de garantie et sont consultables sur notre site Web www.winsol.eu), notamment conformément aux instructions de nettoyage suivantes :

A. Entretien des panneaux:

Les panneaux sont constitués de tôles d'acier galvanisé à chaud revêtues d'une couche de polyester cuite à deux reprises. La porte répond aux normes actuelles en matière de clôtures constituées de matériaux hautement technologiques et esthétiques. Pour maintenir cette qualité, les surfaces exposées doivent être régulièrement entretenues avec de l'eau claire et/ou des détergents non agressifs. La fréquence de cet entretien dépend de l'environnement dans lequel se trouve le portail. Dans les zones rurales ou légèrement urbanisées, il suffit de le nettoyer 1 à 2 fois par an. Dans un environnement industriel, au moins 3 nettoyages par an sont nécessaires.

Cette fréquence doit être augmentée pour les portails installés sur la côte ou dans un environnement agressif !

B. Entretien des charnières, des pivots et des pièces mobiles :

Les pièces mobiles doivent être lubrifiées au moins 2 à 3 fois par an avec l'huile appropriée prescrite de type 'ROGOIL AP94' ou équivalent (disponible dans nos centres de service). Les produits huileux et gras doivent être utilisés avec précaution et modération, car ils ont tendance à attirer la saleté.

ATTENTION : Ne lubrifiez PAS les roulettes en nylon ni leur surfaces de contact ! Une fois qu'un certain traitement de nettoyage a été effectué avec un produit non prescrit ou de manière incorrecte, des dommages irréparables peuvent être causés.

- Le portail a été utilisé conformément aux instructions d'utilisation mentionnées dans le "Manuel de l'utilisateur" (accessible via le code QR imprimé sur l'autocollant CE) et, en tout cas, conformément à son usage prévu (exemple d'utilisation non conforme : surcharge, dépassement des capacités, etc.)
- Aucun travaux (de réparation) n'ont été effectués sur le portail par un installateur non reconnu par Winsol.
- Le mauvais fonctionnement du portail n'est pas dû à des défauts de construction causés par des tiers (tels que, mais sans s'y limiter : un portail qui ne se ferme pas complètement en raison d'un sol ou d'une seuil mal ajusté)

ET s'ils sont reconnus par notre service après-vente comme étant un défaut de construction et/ou un cas de garantie.

6. Ne sont pas couverts par la garantie :

- Les dommages causés par le client ou des tiers.
- Les destructions causées par la négligence ou la destruction intentionnelle.
- Les dommages éventuels causés à la périphérie du portail (tels que des boîtiers, des travaux de collage, de peinture, etc.) lors d'une réparation ou d'un remplacement sous garantie.
- Les dommages résultant de :
 - Catastrophes naturelles.
 - Force majeure ou cas fortuit.
 - Influences externes (feu, eau, sels, acides, bases, etc.).
 - Causes d'origine mécanique.
 - Frottements avec des objets tranchants ou contondants.
 - Retard injustifié dans l'exécution des réparations ou des éventuelles opérations préventives découlant de l'inspection annuelle périodique mentionnée précédemment ou d'autres inspections, contrôles ou tests.
 - Contact avec d'autres matériaux tels que certains métaux (cuivre, plomb, pouvant provoquer un couplage galvanique), des essences de bois (chêne, noyer, pouvant sécréter un acide qui attaque l'aluminium) et le contact avec de la chaux ou du ciment qui sont fortement alcalins.
- L'usure normale des pièces mobiles telles que les charnières, les roues, etc.
- La formation de condensation sur les vitrages acryliques.
- Les différences de couleur :
 - Entre le portail de garage et la menuiserie existante en raison de différentes réflexions, surfaces et matériaux, des différentes méthodes d'application de la peinture, des conditions météorologiques et de l'exposition aux rayons UV.
 - Entre l'échantillon de couleur et le portail de garage en raison de la surface, des paramètres de peinture, laque humide ou texturée et des lots de production différents.
 - Après réparation/remplacement.
- Les imperfections, les particules de poussière, les rayures, etc. dans la peinture qui ne sont pas visibles à une distance de 5 mètres à l'extérieur et de 3 mètres à l'intérieur en lumière naturelle normale.
- Si les tolérances suivantes en matière de dimensions s'appliquent :
 - Longueur : +/- 5 mm.
 - Épaisseur : +2 mm/-1 mm.
 - Ouverture/défaut de mousse : maximum de 5 mm aux extrémités des panneaux.
 - Cintrage : 0,2 % de la longueur du panneau (ou de la hauteur s'il n'est pas encore installé).
Lorsqu'il est installé, la différence de température entre le panneau intérieur et extérieur entraîne une flexion du panneau de portail. Il s'agit d'un phénomène normal et dépend de l'orientation du portail et/ou du choix de couleur : plus la couleur est foncée, plus grande est la différence de température.
- Utilisation des pièces d'origine étrangère sans l'autorisation du fabricant.
- Toutes les structures en aluminium pour lesquelles il ne peut être démontré par une signature, un cachet et des factures qu'elles ont été réalisées conjointement avec le portail fourni par Winsol.
- Les frais d'entretien et de maintenance des produits.

7. Indemnisation

Le client ne peut en aucun cas prétendre à une indemnisation pour des dommages matériels ou immatériels consécutifs ou non consécutifs résultant d'un défaut du produit, qu'il soit ou non couvert par la garantie.

winsol